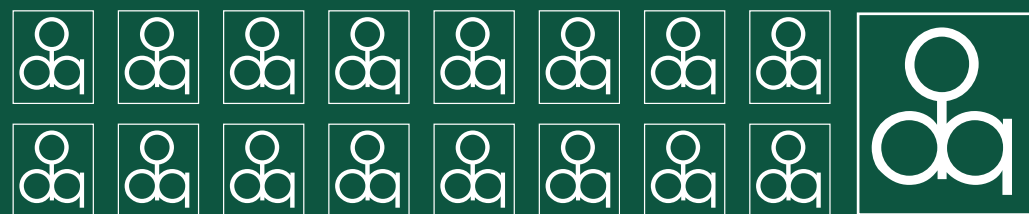
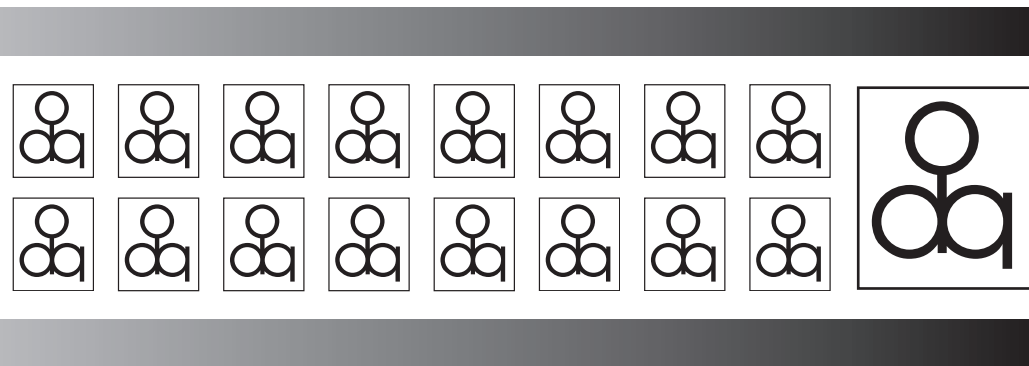


RAPPORT ANNUEL 2014 - 2015



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2014 - 2015



Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Présentation générale	6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction	7
Bureau du syndic	9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	9
Conseil de discipline	10
Comité d'inspection professionnelle	12
Comité de révision	14
Comité de la pratique illégale	15
Comité de la formation continue	17
Comité de la formation	19
Comité des équivalences	20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	24
Tableau des membres	25
Rapport financier annuel au 31 mars 2015	28

Québec, octobre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Longueuil, octobre 2015

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2015 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2015

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2015 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Rapport du président

4



Président
Robert Cabana, d.d.

Une année sous le thème du « partenariat »

D'entrée de jeu, je dirais que l'évolution de notre profession passe inévitablement par la collaboration entre les différents acteurs liés par le domaine buccodentaire. C'est dans cet esprit que s'est déroulé, en septembre dernier, notre événement bisannuel « Expodent 2014 ». Tant les dentistes, techniciens dentaires, hygiénistes, compagnies dentaires que le Cégep Édouard-Montpetit s'étaient donné rendez-vous pour en faire un franc succès.

Évidemment, chacun se doit d'assurer la protection du public dans sa sphère d'expertise : la santé buccale pour les dentistes et la réhabilitation prothétique pour les denturologistes, dont nous sommes des experts, notre formation étant axée spécifiquement dans ce domaine.

L'Ordre a déployé beaucoup d'efforts pour voir à l'avenir de la profession pour la relève. L'évolution des technologies permet une avancée tellement spectaculaire sur le plan de réalisations prothétiques, qu'il faut impérativement que notre loi nous permette de mettre à profit notre expertise et nos compétences en la matière, et ce, afin de toujours mieux servir notre clientèle avec les plus hauts standards dans le domaine buccodentaire.

D'ailleurs, la démonstration est faite depuis plusieurs années, la collaboration des intervenants impliqués, notamment en implantologie, entre dentistes, denturologistes et techniciens dentaires a pavé la voie du succès que connaît la réhabilitation prothétique sur implants au Québec. Nos réalisations sont avant-gardistes, efficaces et reconnues mondialement. Le nombre de cas réalisés depuis plus de deux décennies est toujours en croissance et en est le témoin indéniable.

Comme intervenant de première ligne auprès des patients édentés, nous avons été les tout premiers promoteurs des prothèses sur implants, et ce, pour le mieux-être du patient.

Nous avons créé ce marché en pleine croissance grâce à des équipes interdisciplinaires qui ont su partager leurs savoir-faire, connaissances et expertises dans leur domaine respectif.

Ce genre de collaboration demeure l'exemple à suivre et nous devons continuer dans le même sens pour les années à venir. Notre rôle étant de voir à la protection du public en s'assurant que nos professionnels dispensent les meilleurs soins disponibles.

Modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire

L'année 2014-2015 en a été une de pourparlers et de rencontres avec les représentants de l'Office des professions du Québec (OPQ).

En mai 2014, une rencontre avait lieu entre l'Ordre et l'OPQ afin de nous présenter leurs orientations dans le domaine buccodentaire. Cette rencontre se solda par un rapport, remis en juin 2014, émettant nos commentaires à l'égard des orientations de l'Office. Par la suite, notre collaboration a été suscitée à nouveau afin de documenter certains questionnements de l'OPQ. Demande à laquelle nous avons répondu dans un document de plusieurs pages que nous avons remis en septembre 2014.

Plus récemment, en février 2015, l'OPQ invitait l'Ordre à venir discuter des dernières orientations adoptées par son Conseil d'administration. Cette rencontre fut fort positive, bien que des réflexions restent à faire pour bonifier le projet de loi à naître.

AEC – Pratique avancée de la denturologie

Depuis la mise sur pied du programme *AEC – Pratique avancée de la denturologie*, une formation sans précédent, plus complète que toute autre formation disponible dans le domaine, nous avons avisé tous ceux qui ont suivi cette formation que, tant que la loi ne serait pas modifiée, ils devaient s'en tenir au champ d'exercice actuel : la protection du public est donc assurée, tant en cours qu'en dehors des cours.

Par ailleurs, cet enjeu motive notre désir de voir la *Loi sur la denturologie* modifiée. L'évolution de notre profession passe inmanquablement par la formation, et l'*AEC – Pratique avancée de la denturologie* répond parfaitement au besoin de protection du public.

Également, c'est avec beaucoup de fierté que je vous annonce que les trois premières cohortes du programme *AEC – Pratique avancée de la denturologie* termineront leur formation en juin prochain et afin de souligner cette première, l'Ordre prévoit organiser une remise officielle de diplômes.

Réflexion stratégique 2015-2018

Les administrateurs ont déployé beaucoup d'énergie, et c'est à la suite d'un examen rigoureux qu'ils ont élaboré des orientations dans le cadre de la *Réflexion stratégique 2015-2018* ainsi que les plans d'action avec échéanciers pour les 12 à 18 prochains mois, à savoir : définir le rôle du denturologiste dans la réalisation de tous les plans de traitement en réhabilitation prothétique sur implants; promouvoir et valoriser la profession de denturologiste et renforcer la relation d'accompagnement de l'Ordre auprès de ses membres tout en favorisant une relation de confiance avec l'Association des denturologistes du Québec; accroître l'efficacité et la performance de l'Ordre des denturologistes dans la réalisation de sa mission; et finalement, améliorer le programme de formation continue.

Notre vision 2015-2018 se lit comme suit : « L'Ordre des denturologistes du Québec exerce son leadership afin d'assurer une meilleure santé buccodentaire aux Québécois requérant des prothèses ».

Campagne d'information publique

L'Ordre ayant comme mission de positionner le denturologiste comme étant un expert en matière de prothèses dentaires, les administrateurs ont voté, cette année encore, une cotisation spéciale pour lancer la campagne d'information publique 2014-2015. L'Ordre s'est adjoint, pour une deuxième année consécutive, des services de la firme Cossette en rediffusant le message télévisuel « La fée des dents ».

Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)

Cette année encore, l'Ordre des denturologistes du Québec est fier partenaire des Sociétés Alzheimer. D'ailleurs, notre partenariat se développera davantage avec l'organisation d'un tirage dont les profits iront directement à la Fédération.

De plus, l'Ordre, en collaboration avec la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer, planche actuellement sur un projet-pilote dans la région de Laval afin d'améliorer nos services en milieu d'hébergement aux gens atteints de cette maladie, et ce projet sera éventuellement appliqué à d'autres régions. Notre association avec eux fait foi de notre préoccupation à toujours mieux servir cette population croissante.

Remerciements

En terminant, je souhaite remercier tous ceux et celles qui m'accordent leur soutien et leur collaboration. Je parle ici des administrateurs, de la directrice générale et secrétaire, des adjointes administratives, mais aussi du syndic et de tous les membres des différents comités de l'Ordre pour leur dévouement et leur volonté inébranlable à vouloir faire avancer les choses. C'est grâce à eux que l'Ordre peut poursuivre sa mission. Un merci chaleureux à tous !

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	6 mai 2013
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent — Gaspésie — Québec	Suzan Dubois, d.d. Jean-Sébastien Sirois, d.d.	20 sept. 2013 2 mai 2011
Saguenay — Lac-St-Jean — Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	2 mai 2011
Mauricie — Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	6 mai 2013
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	6 mai 2013
Montréal	Armand Brochu, d.d. Brigitte Garand, d.d. Raymond Lagacé, d.d.	2 mai 2011 6 mai 2013 2 mai 2011
Outaouais — Abitibi — Témiscamingue	Sylvain Rocheleau, d.d.	2 mai 2011
Laval — Lanaudière — Laurentides	Mario Harvey, d.d. Richard Tremblay, d.d.	6 mai 2013 2 mai 2011
Montérégie	Benoit Leduc, d.d. Isabelle Lefebvre, d.d.	2 mai 2011 6 mai 2013

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
Normand Boucher	16 mai 2011
Louise Charette	2 mai 2011
Gilles Corriveau	6 mai 2013
Jean-Louis Laberge	6 mai 2013

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Nancy Chiasson Linda Ducharme Sylvie Grothé
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d. Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2014 - 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de Mme Cynthia Ouellet, d.d., Mme Nora Kebabdjian, d.d., et M. Normand Dauphin, d.d., aux postes d'inspecteurs pour le comité d'inspection professionnelle.

Nomination de M. Marc Michaud, d.d., et de M. Gilles Tremblay comme membres du comité des équivalences.

Nomination de M. Philippe Grenier, d.d., au poste de syndic correspondant.

Renouvellement du mandat des membres du comité de révision pour une durée de trois (3) ans, soit :

- M. Gilles Jules Beauchemin, d.d., président
- M. Paul Contant, d.d.
- Mme Lyne Caron, d.d.
- Mme Marie-Hélène Lanthier, d.d.
- M. Jean-Louis Laberge, représentant du public

Nomination de M. David Auprix, d.d., Mme Ève-Anny Beauregard, d.d., et de Mme Vanessa Vallée, d.d., comme scrutateurs, et de Mme Marion Blais, d.d., comme scrutatrice substitut pour l'élection 2015.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2014.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2015 - 2016 à 995 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 540\$: Membres
- 0\$: Nouveaux membres
- 0\$: Membres de 75 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2015 - 2016.

Décisions administratives

Résolution proposant l'adoption du rapport « Réflexion stratégique 2015-2018 ».

Résolution proposant l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des denturologistes du Québec.

Résolution proposant que la Vision 2015-2018 soit « L'Ordre des denturologistes du Québec exerce son leadership afin d'assurer une meilleure santé buccodentaire aux Québécois requérant des prothèses ».

Comités	Tableau des membres
Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.	Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.
Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.	

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2014 - 2015, le comité exécutif s'est réuni à dix (10) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu deux (2) séances extraordinaires.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Résolution imposant à un membre l'obligation de suivre et réussir un cours en asepsie et en stérilisation tel que recommandé par le conseil de discipline.

Résolution proposant d'imposer à un (1) membre de suivre et réussir un cours en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, et ce, à la suite de la non réussite de ce cours.

Résolution proposant de retenir les services de la firme SECOR-KPMG pour la planification stratégique.

Résolution proposant que les frais d'évaluation pour la reconnaissance des équivalences de formation soient fixés à 600\$ par jour et le double pour une évaluation complète.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolutions de poursuites et de perquisitions en pratique illégale.

Résolution proposant de demander à trois (3) membres qui se sont réinscrits après plus de trois (3) ans de subir un examen d'évaluation au Collège Édouard-Montpetit avant d'imposer un cours ou un stage en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

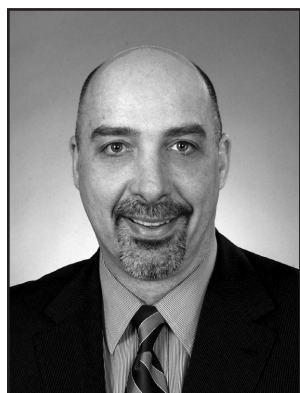
Résolution proposant de ne pas imposer à deux (2) membres de cours ou de stage de perfectionnement ni de limitation d'exercice en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, et ce, à la suite de la réussite de l'examen d'évaluation.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2013 - 2014. Cette assemblée s'est tenue le 26 septembre 2014 à 16 h 30 à l'Hôtel Le Fairmont Château Montebello.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 25 septembre 2015.

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Syndics correspondants

Christiane Bouchard, d.d.
Pierre Cantin, d.d.
Alain Chayer, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Richard D'Aoust, d.d.
Philippe Grenier, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.

Adjointe administrative

Nancy Chiasson

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	105
Nombre total de membres visés	78
Nombre de décisions de porter plainte	6
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	34
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	40
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	278

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Pierre Bujold, d.d., membre

Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2014 - 2015 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline



Président
Me Irving Gaul

Membres ayant siégé

Me Irving Gaul
Stéphanie Dubuc, d.d.
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
Linda B. Provencher, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire substitut

Monique Bouchard

Secrétaire du conseil de discipline

Sylvie Grothé

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline

2

Nature des plaintes

Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1		59.1				Syndic
1	63					Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la plainte
0	Acquittant l'intimé
0	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
1	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
0	Imposant une sanction

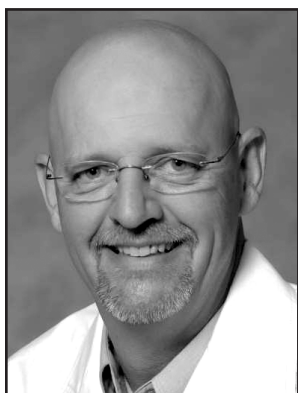
Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 9 000 \$ – Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1
---	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
Obligation de suivre un cours sur la tenue de dossiers	1	1

Tribunal des professions	Nombre
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions en 2012-2013 ayant fait l'objet d'une requête en révision judiciaire	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions en 2013-2014 ayant fait également l'objet d'une requête en révision judiciaire	24

Comité d'inspection professionnelle



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité

Pierre-Luc Duchesneau, d.d.
Christian Dugré, d.d.
Diane Fortin, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Daniel Cadieux, d.d.
Normand Dauphin, d.d.
Nora Kebabdjian, d.d.
Cynthia Ouellet, d.d.
Mélanie St-Jean, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 117 membres représentant 90 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 249 membres représentant 178 cabinets inspectés de 2003 à 2007.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle

1

Vérification	Nombre
Membres visités	63
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	63
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	16
Se procurer un stérilisateur	6
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	4
Se procurer une lampe directionnelle	2
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	3
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	3
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	1
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	13

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	2
Rapports d'enquête dressés	2

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	5
---	---

Membres ayant siégé

Gilles Jules Beauchemin, d.d.
Lyne Caron, d.d.
Paul Contant, d.d.
Marie-Hélène Lanthier, d.d.
Jean-Louis Laberge, membre nommé
représentant du public

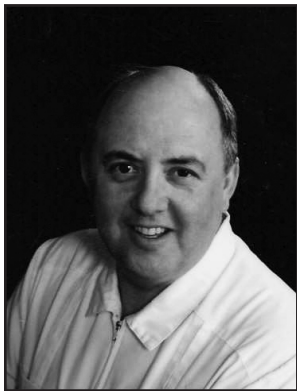
Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Comité de révision



Président

Gilles Jules Beauchemin, d.d

Mandat

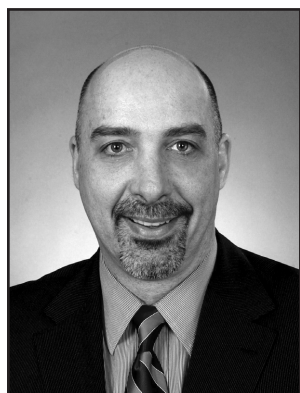
Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	5
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	1
Demandes d'avis reçues	2
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de la pratique illégale



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Assistant responsable

Pierre-Yvon Plante, d.d.

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3	M. Pierre Bédard (# 686 : District de Montréal)
		M. Julien Poulin (# 687 : District de Beauce)
		Mme Lucie Bellerose (# 688 : District de Terrebonne)

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1	0	M. Luc Desjean (# 684 : District de Beauharnois)	33 000 \$
Montant total des amendes imposées					33 000 \$

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement à la fin de la période
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 674	M. Alain Lauzière
# 678	M. Raynaldo Dignard
# 679	M. Roland Roy
# 684	M. Luc Desjean

Comité de la formation continue



Responsable
Denis M. Provencher

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Nancy Chiasson

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2014 - 2015 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensés aux denturologistes;
- Publication de trois (3) articles éducatifs dans la revue «Présence»;
- Tenue du congrès Expodent en septembre 2014, enregistrement sur DVD de plusieurs conférences intéressantes;
- Rencontres prévues dans la prochaine année en vue de l'implantation d'une plateforme de formation en ligne.

17

Nombre de réunions

1

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
30th Annuel AACD Scientific session	24	2
Forum ADQ	4	46
RCR et utilisation Épipen ADQ	4	40
Cercle d'étude Dr- Châtelain et Dr Eric Cree – Péri-implantites et pathologies buccales	3	17
Cercle d'étude – Mise à jour des différents sujets en implantologie (SID)	3	39
Cercle d'étude – Académie centre de perfectionnement	3	22
Expodent 2014	3	110
Forum 2014 - CID	3	71
CAD/CAM au secours de l'édenté (SID)	3	15
Planification et gestion des problèmes en prothèses dentaires sur implants – Dr Claude Morissette (CSI)	6	47

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Présentation des corrections et situations particulières en implantologie -Dr Claude Morissette (CSI)	3	12
Retour sur une année d'innovation clinique (CID)	3	44
Congrès dentaire de l'Outaouais	7	7
TRIOS 3SHAPE – Académie Lapointe	3	9
Tous au sommet – Dr Luc Chaussé	3	60
Du non verbal à la synergologie - Patrice Dagenais et Dr Éric Châtelain	3	60
Démystifier all-on-4 : Concept et atelier de la conversion d'une prothèse	5	17
A à Z du wrap around	6	16
Implantologie dentaire : complications fréquentes et renouvellement des prothèses sur implants	3	20
Conférence sur la barre Dodler CAD/RAM	3	42
Simplification et précision des empreintes pour les barres- Dre Anne Deslisle	3	16
Article éducatif - « Présence » Printemps 2014 - Préparation du poste de travail	3	114
Article éducatif - « Présence » Été 2014 -L'interdépendance des professions...	3	120
Article éducatif - « Présence » Hiver 2014 - La boucle (le loop) antérieure du nerf alvéolaire	3	91
Article éducatif – « Le Denturo » Printemps 2014 – Pourquoi prendre une empreinte final	3	53
Article éducatif – « Le Denturo » Été 2014 – Les techniques d'empreinte (2 ^e partie)	3	57
Article éducatif – « Le Denturo »Automne 2014 – L'acrylique coulé	3	44

L'ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Lin Jutras, représentant de la Fédération des cégeps

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Le 3 septembre 1997 entrant en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions
0

En l'absence d'activité du comité de la formation, le rapport annuel ne contient pas de conclusion du rapport des constatations du comité ni d'avis.

Cependant, les représentants de l'Ordre ont participé à plusieurs réunions du comité de programme du Cégep Édouard-Montpetit.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Marc Michaud, d.d.
Gilles Tremblay

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions

2

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	2	0	0	0	2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	2
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	22
Acceptées	22
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	955	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	183	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	22
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	2
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	955
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	26
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	38
03	Capitale-Nationale	78
04	Mauricie	31
05	Estrie	35
06	Montréal	221
07	Outaouais	30
08	Abitibi-Témiscamingue	18
09	Côte-Nord	7
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	8
12	Chaudière - Appalaches	38
13	Laval	43
14	Lanaudière	59
15	Laurentides	76
16	Montérégie	213
17	Centre-du-Québec	32
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Hommes	663
Femmes	292

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	888	970\$	Membres réguliers	888	540\$
Nouveaux membres	22	485\$	Nouveaux membres	22	0\$
Membres de 70 ans et plus	21	100\$	Membres de 70 ans et plus	16	540\$
Membres de 75 ans et plus	24	0\$	Membres de 75 ans et plus	29	0\$
Date du versement :	1 ^{er} avril 2014		Date du versement :	1 ^{er} novembre 2014	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	955

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	101
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	2
Société par actions	181

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	955
• Premières inscriptions	22
• Réadmissions	15
• Inscriptions	918

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

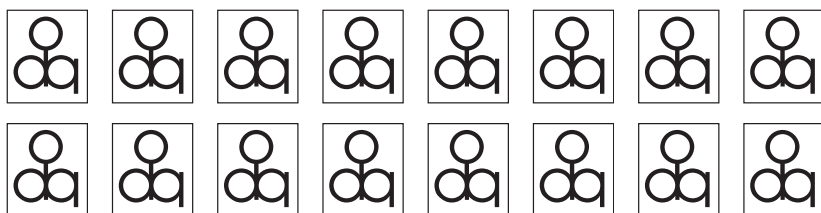
Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	7
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	0
Décès	3
Démissions	33

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--	---

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

au 31 mars 2015



Ordre des denturologistes du Québec

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
--	----------

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2015** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2015**, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Giroux Ménard Charbonneau Laprés, son

par: Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 12 juin 2015

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

				2015 \$	2014 \$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
PRODUITS					
Opérations courantes (annexe 1)	969 237	-	-	969 237	931 709
Comité de pratique illégale (annexe 2)	4 775	-	-	4 775	18 138
Conseil de discipline (annexe 3)	10 166	-	-	10 166	36 409
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	491 400	-	-	491 400	487 620
Congrès "Expodent" (annexe 7)	272 355	-	-	272 355	44 750
Remise sur prime d'assurances	-	-	7 051	7 051	-
Autres revenus	417	-	-	417	45 039
	<u>1 748 350</u>	<u>-</u>	<u>7 051</u>	<u>1 755 401</u>	<u>1 563 665</u>
Charges					
Opérations courantes (annexe 1)	546 664	-	-	546 664	539 560
Comité de pratique illégale (annexe 2)	36 762	-	-	36 762	55 759
Conseil de discipline (annexe 3)	96 516	-	-	96 516	63 271
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	27 187	-	-	27 187	38 956
Autres comités (annexe 5)	196 688	-	-	196 688	201 766
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	489 838	-	-	489 838	487 393
Congrès "Expodent" (annexe 7)	240 468	-	-	240 468	39 140
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	53 361	-	53 361	63 954
	<u>1 634 123</u>	<u>53 361</u>	<u>-</u>	<u>1 687 484</u>	<u>1 489 799</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>114 227</u>	<u>(53 361)</u>	<u>7 051</u>	<u>67 917</u>	<u>73 866</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

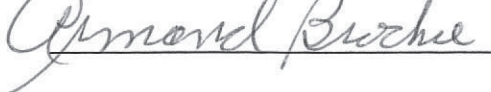
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	2015 \$ Total	2014 \$ Total
SOLDE AU DÉBUT	52 164	526 744	43 011	621 919	548 053
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	114 227	(53 361)	7 051	67 917	73 866
Dette à long terme	(13 382)	13 382	-	-	-
	153 009	486 765	50 062	689 836	621 919
Utilisation d'affectation d'origine interne	(9 039)	9 039	-	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>143 970</u>	<u>495 804</u>	<u>50 062</u>	<u>689 836</u>	<u>621 919</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2015

				2015 \$	2014 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	152 153	-	-	152 153	43 605
Épargne à terme variant de 0,65 % à 1,15 %	430 000	-	50 062	480 062	595 011
Amendes à recevoir en discipline	-	-	-	-	34 399
Comptes à recevoir "Divers"	-	-	-	-	3 563
Taxes de vente à recevoir	33 629	-	-	33 629	9 110
	615 782	-	50 062	665 844	685 688
Immobilisations corporelles (note 3)	-	769 005	-	769 005	808 580
Logiciels (note 4)	-	11 076	-	11 076	15 823
	<u>615 782</u>	<u>780 081</u>	<u>50 062</u>	<u>1 445 925</u>	<u>1 510 091</u>
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 5)	349 722	-	-	349 722	512 598
Cotisations perçues d'avance	122 090	-	-	122 090	77 915
Versements sur dette à long terme	-	13 858	-	13 858	13 382
	471 812	13 858	-	485 670	603 895
Dette à long terme (note 6)	-	270 419	-	270 419	284 277
	<u>471 812</u>	<u>284 277</u>	<u>-</u>	<u>756 089</u>	<u>888 172</u>
ACTIFS NETS					
Non affectés	143 970	-	-	143 970	52 164
Actifs immobilisés	-	495 804	-	495 804	526 744
Affectations d'origine interne	-	-	50 062	50 062	43 011
	<u>143 970</u>	<u>495 804</u>	<u>50 062</u>	<u>689 836</u>	<u>621 919</u>
	<u>615 782</u>	<u>780 081</u>	<u>50 062</u>	<u>1 445 925</u>	<u>1 510 091</u>

Approuvé,

 administrateur
 administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	67 917	73 866
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	39 575	43 962
Amortissement des logiciels	4 747	6 781
Fonds de roulement autogénéré	112 239	124 609
Variation des éléments hors caisse		
Amendes et divers à recevoir	37 962	5 461
Comptes à recevoir "Réclamation"	-	10 000
Taxes de vente à recevoir	(24 519)	33 872
Fournisseurs et autres créditeurs	(162 876)	153 470
Cotisations perçues d'avance	44 175	(17 610)
	(105 258)	185 193
	6 981	309 802
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(13 382)	(12 604)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 401)	297 198
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	638 616	341 418
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	632 215	638 616

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'épargne à terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le définit l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la *Loi sur la denturologie du Québec*, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme, n'ayant aucune obligation d'information financière au public, a choisi d'établir ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'organisme évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes et amendes à recevoir.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux logiciels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Enseigne	20 %

Logiciels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

			2015 \$	2014 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	739 193	104 865	634 328	660 758
Mobilier de bureau	62 136	37 268	24 868	31 086
Matériel informatique	48 372	24 831	23 541	29 426
Enseigne	7 236	3 068	4 168	5 210
	<u>939 037</u>	<u>170 032</u>	<u>769 005</u>	<u>808 580</u>
			2015 \$	2014 \$
4. LOGICIELS				
Coût			124 599	124 599
Amortissement cumulé			<u>113 523</u>	<u>108 776</u>
Valeur nette			<u>11 076</u>	<u>15 823</u>
			2015 \$	2014 \$
5. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS				
Fournisseurs et frais courus			326 275	488 154
Salaires			2 823	4 252
Vacances à payer			<u>20 624</u>	<u>20 192</u>
			<u>349 722</u>	<u>512 598</u>
			2015 \$	2014 \$
6. DETTE À LONG TERME				
Hypothèque immobilière autorisée de 309 000 \$, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 716 428 \$, remboursable par mensualités de 1 868 \$ incluant les intérêts, renouvelable au 31 mai 2017, échéant en juin 2031 (a)			284 277	297 659
Versements échéant à court terme			<u>13 858</u>	<u>13 382</u>
			<u>270 419</u>	<u>284 277</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	\$
2016	13 858
2017	14 294
2018	14 743
2019	15 207
2020	15 685
	<u>73 787</u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1,25 : 1 et s'est engagé à ne faire aucune dépenses en immobilisation. Au 31 mars 2015, les clauses sont respectées.

7. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé auprès d'un établissement hôtelier, en vue de l'événement Expodent de l'automne 2016. L'entente prévoit une clause d'annulation de l'événement qui obligera l'organisme à verser un montant minimum qui augmentera selon le nombre de jour restant avant l'événement. Au 31 mars 2015, l'organisme estimait ce montant minimum à environ 35 000 \$.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

			2015 \$ Total	2014 \$ Total
	Fonds non affectés	Fonds réservés en assurance-responsabilité		
Encaisse	152 153	-	152 153	43 605
Épargne à terme	430 000	50 062	480 062	595 011
	<u>582 153</u>	<u>50 062</u>	<u>632 215</u>	<u>638 616</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015****9. RISQUES FINANCIERS****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (l'épargne à terme et la dette à long terme) assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2015 \$	2014 \$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	890 270	870 425
Dépliants	777	863
Dossiers - patients	6 895	5 815
Formation continue (articles éducatifs)	7 375	9 640
Inscriptions et admissions	40 250	38 650
Revenus d'intérêts	8 020	5 341
Tableau des membres	650	825
Permis directeur de laboratoire	15 000	150
	<u>969 237</u>	<u>931 709</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	270 721	267 151
Location de salles	911	894
Général - administration	12 535	6 722
Entretien, réparations et énergie	30 454	27 529
Télécommunications	10 468	9 258
Assurances générales	20 837	20 555
Taxes et permis	14 464	17 829
Abonnements, souscriptions et cotisations	11 544	11 133
Papeterie et fournitures	20 651	17 238
Timbres et messagerie	18 171	18 980
Rapport annuel	6 345	6 668
Dépenses générales	2 914	2 239
Dossiers - patients	3 704	2 606
Frais de vérification	9 875	10 335
Frais informatiques	32 405	26 776
Orientations stratégiques	57 994	74 052
Frais de cartes de crédit	22 671	19 595
	<u>546 664</u>	<u>539 560</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>422 573</u>	<u>392 149</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2015 \$	2014 \$
PRODUITS		
Amendes	<u>4 775</u>	<u>18 138</u>
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	978	2 414
Honoraires	200	250
Honoraires juridiques (Montréal)	7 363	14 103
Déboursés légaux (Montréal)	2 936	1 030
Honoraires juridiques (Québec)	8 371	25 124
Déboursés légaux (Québec)	1 297	6 206
Investigation professionnelle	<u>15 617</u>	<u>6 632</u>
	<u>36 762</u>	<u>55 759</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(31 987)</u>	<u>(37 621)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	2015 \$	2014 \$
PRODUITS		
Amendes	10 166	36 409
Charges		
Salaires et charges sociales	30 903	30 515
Frais de séjour et de déplacements	773	686
Honoraires de présence	180	290
Honoraires juridiques	19 720	5 250
Frais de huissiers	815	658
Sténographe	2 898	3 193
Déboursés légaux	955	1 646
Tribunal des professions	34 272	20 576
Mauvaises créances	6 000	457
	96 516	63 271
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(86 350)	(26 862)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2015 \$	2014 \$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	20 602	22 378
Honoraires	3 390	8 505
Déplacements	2 840	7 062
Frais de séjour	355	1 011
	<u>27 187</u>	<u>38 956</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2015 \$	2014 \$
CHARGES		
Comité de l'administration générale et de l'assemblée du conseil d'administration		
Honoraires de présence - conseil d'administration	8 330	5 630
Dépenses - conseil d'administration	30 918	10 611
Honoraires de présence - comité exécutif	2 440	2 880
Dépenses - comité exécutif	2 606	1 172
Assemblées - générales	5 314	4 048
Assemblées - régions administratives	-	7 996
Allocation de dépenses - président	6 467	7 675
Honoraires juridiques	12 583	41 536
Déboursés légaux	228	1 264
	<u>68 886</u>	<u>82 812</u>
Comité de la formation continue et de l'enseignement collégial		
Frais de séjour et de déplacements	1 259	362
Honoraires de présence	200	320
Dépenses de formation	9 154	4 500
	<u>10 613</u>	<u>5 182</u>
Comité du bureau du syndic		
Salaires et charges sociales - Syndic	89 819	86 823
Honoraires syndics-adjoints et correspondants	2 790	1 355
Honoraires d'experts	12 554	4 602
Honoraires juridiques	6 265	17 273
Règlements	-	875
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	3 309	1 934
Syndics-adjoints et correspondants	3 221	350
	<u>117 958</u>	<u>113 212</u>
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	310	190
Frais de séjour et de déplacements	544	25
	<u>854</u>	<u>215</u>
Comité d'équivalence		
Revenus d'équivalence	(1 800)	-
Honoraires	100	-
Frais de séjour et de déplacements	77	345
	<u>196 688</u>	<u>201 766</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

	2015 \$	2014 \$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	491 400	487 620
Charges		
Production et diffusion de publicités dans les journaux	3 600	2 075
Production et diffusion d'une capsule télé	476 822	425 469
Production et diffusion d'une publicité web	-	35 270
Sondage pour impact publicitaire	-	16 000
Frais de carte de crédit et frais postaux	9 416	8 579
	<u>489 838</u>	<u>487 393</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 562</u>	<u>227</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	2015 \$	2014 \$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscriptions	<u>272 355</u>	<u>44 750</u>
Charges		
Coût des conférences	5 180	1 635
Coût des activités sociales	4 945	-
Honoraires et commissions	39 004	21 210
Articles promotionnels et affichage	20 515	-
Informatique, audio-visuel et kiosques	35 548	-
Hôtel, dîners, pauses et cocktail	123 427	16 295
Divers	3 159	-
Frais de cartes de crédit	<u>8 690</u>	<u>-</u>
	<u>240 468</u>	<u>39 140</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (a)	<u><u>31 887</u></u>	<u><u>5 610</u></u>

- (a) Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1^{er} avril au 31 mars. Les activités du congrès d'automne 2014 ont été comptabilisées, pour la majeure partie, aux états financiers du 31 mars 2015. Les résultats complets du congrès 2014 doivent être interprétés en tenant compte des exercices de 2014 et 2015.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	2015 \$	2014 \$
PRODUITS	-	-
Charges		
Intérêts sur dette à long terme	9 039	13 211
Amortissement des immobilisations corporelles	39 575	43 962
Amortissement des logiciels	4 747	6 781
	<u>53 361</u>	<u>63 954</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(53 361)</u>	<u>(63 954)</u>



**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922

*Le denturologiste
un expert
en
prothèse dentaire
amovible*





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922